



Application de la convention collective

Par **massena**, le **06/03/2009** à **08:56**

Bonjour, suite à mes questions par rapport à l'application de la cci dont relève l'entreprise dans lequel je travaille, je souhaite savoir si la classification des emplois notifiée dans la cci est applicable, sans exception, à toutes les entreprises relevant de cette cci ? si oui, pourrais-je réclamer par exemple les différences de salaires qui ont été inférieures aux minima indiqués dans la convention ainsi que les primes d'ancienneté qui ne m'ont jamais été versées depuis plus de six ans que je travaille dans cette entreprise (j'y travaille depuis neuf ans)? je voudrais être sûre avant de demander à mon patron l'application de la cci...rnmerci d'avance...

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **10:16**

Bonjour à tous, Bonjour Massena,rnc'est une question que vous devriez évoquer avec un syndicat.. Normalement si vous êtes dans une entreprise de + de 50 personnes le CE ou les D-P sont compétents pour étudier ce genre de disparités. Sinon les Prud'hommes sont tout à fait aptes pour statuer là-dessus rnAttention à votre demande de rappel de primes et de salaires car cela ne peut excéder les 5 ans ! après c'est prescrit...

Par **massena**, le **06/03/2009** à **11:10**

merci, mais c'est une petite entreprise (un magasin) avec 6 salariés, pas de représentant, pas de ce, pas de ... en fait rien qu'entre nous et l'employeur, et je voudrais être sûre d'être bénéficiaire de tel ou tel droit avant d'entreprendre quoi que ce soit...

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **11:21**

Dans ce cas, il vous suffit de contacter une Confédération afin de voir un représentant de votre branche, une fois que vous aurez étudié votre dossier ce D-S pourra négocier avec l'employeur. Sinon , vous pouvez aussi contacter l'inspection du travail afin qu'il fasse rectifier vos fiches de payes et faire payer le pas assez perçu !

Par **massena**, le **06/03/2009** à **11:32**

merci, et merci encore. Quelles sont les Confédérations? (nous ne sommes pas très doués dans ce domaine!)

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **11:39**

dans votre cas, si vous habitez ou travaillez bien Paris, il suffit d'aller à la bourse du travail juste à coté de la place de la république. Vous pouvez regarder sur les sites de la CGT ou de la FCDT ou de la CGC ou CFTC ils vous donneront un R-V avec un D-S de votre branche

Par **massena**, le **06/03/2009** à **12:04**

merci.

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **12:08**

de rien.....rnrrnMassena ! Massena comme le ;centre commercial du 13eme ?

Par **massena**, le **06/03/2009** à **12:57**

...oui, pourquoi? vous connaissez?!

Par **novice75**, le **06/03/2009** à **13:07**

bin ouirnj'habite pas tres loin rncoté place d'italie rnj'aime bien le quartier chinois..... rnet ce C-C reste à dimension humaine plus abordable que Italie Ilrnrrnmais c'est juste mon avis

Par **massena**, le **06/03/2009** à **13:50**

c'est bien, moi aussi j'aime le quartier chinois et adore les chinois (mes amis) ce sont des gens très généreux... et le centre n'est pas mal mais très limité et plutôt alimentaire, on ne peut pas y faire la plupart de ses courses...